

Bulletin d'adhésion

Mme Mr NOM et Prénom _____ Ville _____

Code postal _____

Téléphone fixe _____ Mobile _____

Courriel@.....

Je soussigné déclare :

Adhérer à l'association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Var et verser à cet effet la somme de 17,00 €

Verser en supplément un don de.....€

Faire seulement un don de.....€

Ci-joint un chèque de la somme de.....€

Date : / / Signature :

- Les chèques seront libellés à l'ordre de PEP83.
- Adhésions et dons financent exclusivement la solidarité et le SAPAD.
- Merci de communiquer votre adresse électronique afin de nous permettre de vous adresser votre carte d'adhérent et le reçu fiscal justifiant de votre versement (vous devez le joindre à votre déclaration de revenus sur formulaire imprimé ou le conserver en cas de déclaration par internet). A titre d'information les particuliers peuvent bénéficier d'une déduction fiscale de 66% dans la limite de 20% de leurs revenus.

- Les informations vous concernant seront traitées par informatique et restent exclusivement à l'usage de l'association. Conformément à la loi « informatique et liberté » vous avez un droit d'accès et de modification des données vous concernant en vous adressant à secretariat.siege@pep83.org
- Courrier à retourner avec règlement à

AD-PEP83

impasse Lavoisier

83160 La Valette du Var

Domaine des établissements et services médicaux-sociaux

❖ CMPP

Centre Médico Psycho Pédagogique



Public : enfants et adolescents en vue de prise en charge psychothérapeutique, psychomotrice, orthophonique.

Professionnels : médecins, psychologues, orthophonistes, psychopédagogues et psychomotriciens

❖ S.E.S.S.A.D

Service d'Éducation et Soins Spécialisés
A Domicile

Public : enfants et adolescents présentant des troubles des fonctions cognitives.

Professionnels : pédopsychiatres, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, enseignants, assistants sociaux.



❖ S.A.A.A.S - S.A.F.E.P - S.S.E.F.S

Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie à la Scolarité

Service d'Accompagnement Familial et d'Éducation Précoce

Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à la Scolarisation



Public : enfants et adolescents atteints de troubles de la fonction visuelle ou auditive.

Professionnels : médecins ophtalmologues et ORL, orthoptistes et orthophonistes, ergothérapeutes, psychologues cliniciens, spécialiste en Braille, psychomotriciens, enseignants...

Actions de solidarité



❖ Commission Solidarité

Elle porte ses efforts vers :

- Les secours d'urgence (décès, catastrophes naturelles).
- L'attribution de bourses pour les demi-pensions.
- L'attribution d'aides aux départs en classes de découverte.

